



Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 35
Pouvoir : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 octobre 2025
Date d'affichage :
28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pourvoit à Gilles SACKEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pourvoit à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pourvoit à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pourvoit à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pourvoit à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pourvoit à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PERMANENT

Par délibération n°2025/101 en date du 22/09/2025, il a été créé un poste non permanent d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet (15/35ème) afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services périscolaires de Joux-la-Ville et de Noyers.

Le recrutement a été effectué et l'agent en poste a pleinement répondu aux besoins du service et dispose des compétences attendues.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service public, et conformément à la réglementation en vigueur prévue à l'article R.227-16 du Code de l'action sociale et des familles, il est désormais nécessaire de renforcer durablement les équipes.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer le poste suivant, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 1 poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet (15/35ème), dans les conditions proposées ci-dessus.

MODIFIE le tableau des emplois.

DIT que les crédits nécessaires figureront aux budgets principal et enfance de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 7/11/2025